

## Avec une hausse de 83 % de sa consommation en 2022, le carburant Superéthanol-E85 reste l'allié du quotidien des Français et se positionne pour l'avenir.

Consommation en hausse, progression continue du nombre de stations équipées, des installations de boîtiers homologués et des ventes de véhicules flex-E85 d'origine : tous les indicateurs du bilan 2022 sont au plus haut pour le Superéthanol-E85. Alors que 2023 s'ouvre dans un climat d'incertitude (inflation généralisée, instauration des ZFE...), le Superéthanol-E85 reste l'allié du quotidien des Français, pour continuer à rouler plus vert et moins cher.

- Une hausse de 83 % de la consommation de Superéthanol E85 en 2022
- L'E85 représente 6,5 % du marché des essences (vs. 4 % en 2021)
- Le territoire compte 3300 stations E85, en hausse de 20 % sur un an
- Plus de 85 000 boîtiers de conversion installés en 2022, 3 fois plus qu'en 2021
- Près de 35 000 véhicules flex-E85 d'origine vendus, 6 fois plus qu'en 2021

### 2022, année charnière pour le Superéthanol-E85 dont la consommation bondit de 83 %

En 2022, confrontés à une succession de bouleversements (flambée des prix des carburants fossiles, pénuries, inflation, etc.) et de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, les automobilistes français se sont massivement tournés vers le **Superéthanol-E85 dont la consommation bondit de +83 % sur un an** (contre +33 % en 2021).

Ce chiffre confirme les résultats de l'enquête, menée auprès des membres de la Communauté du Superéthanol<sup>1</sup> en septembre dernier, qui révélait déjà **que la moitié d'entre eux avaient opté pour ce carburant alternatif depuis moins d'un an**.

Le Superéthanol-E85 progresse ainsi de 4% **du marché des essences en France en 2021 à 6,5% en 2022**.

**Toujours plus proche des automobilistes, l'E85 est disponible dans 3300 stations (+20 % en un an).**

Le Superéthanol-E85 a franchi, en 2022, un nouveau cap pour se rapprocher davantage des automobilistes. Il est en effet désormais **disponible dans 3300 stations-service en France, soit 36% des stations du territoire**. Avec 20% de croissance, le réseau de distribution s'est ainsi **étoffé de plus de 550 nouveaux points vente en 2022**.

**L'Application « Mes Stations E85 » a été téléchargée 87 000 fois en 2022.**

Autre indicateur clé, **l'application « Mes Stations E85 »** qui permet de géolocaliser les stations, de comparer les prix à la pompe et d'identifier les stations en rupture, a été **téléchargée plus de 87 000 fois** en 2022 soit 2 fois plus qu'en 2021 (45 000 fois).

---

<sup>1</sup> [Enquête Collective du Bioéthanol](#) réalisée en ligne par formulaire autoadministré du 20 juillet au 18 septembre 2022, auprès de 2974 personnes membres de la Communauté en ligne des utilisateurs E85

## Avec 120 000 nouvelles voitures équipées de la technologie flex-85 en 2022, le parc augmente de 67 % et atteint 300 000 véhicules

Sur la seule année 2022, **85 000 nouveaux boîtiers de conversion E85 homologués ont été installés** contre 30 000 en 2021 et 15 000 en 2020. On estime ainsi qu'à l'heure actuelle, **220 000 véhicules essence sont équipés de boîtiers de conversion pour rouler au Superéthanol-E85.**

« Avec 1 boîtier Bioflex Connect vendu toutes les 4 minutes, chaque jour de travail, l'année 2022 confirme l'intérêt des Français pour le Superéthanol-E85 ! Satisfait de ce résultat, après 12 ans d'activité à prôner cette solution d'avenir, Biomotors compte bien pérenniser cet engouement. Début 2023, les automobilistes paient 38€ de moins <sup>2</sup> à chaque plein de 50 litres et le Bioflex Connect devient désormais accessible à partir de seulement 20€/mois » déclare **Alexis Landrieu, Directeur général de Biomotors.**

« Après une année 2022 record qui nous aura permis d'optimiser notre structure et d'améliorer encore notre niveau de service, nous nous projetons plus forts en 2023 avec de nombreux réseaux partenaires à nos côtés » ajoute **Jérôme Loubert, Directeur Commercial de FlexFuel Energy Development.**

La vente de **véhicules flex-E85 d'origine** enregistre également une croissance d'une envergure inédite avec **près de 35 000 voitures vendues en 2022, soit 6 fois plus qu'en 2021. A noter que parmi ces véhicules flex-E85, plus des deux tiers sont des hybrides. Fin 2022, on dénombre un parc de 81 000 véhicules flex-E85 d'origine.**

**Le constructeur Ford, qui commercialise six modèles compatibles E85** en France voit ses ventes augmenter de 7,6 % en 2022 pour atteindre 47 000 véhicules.

« En 2022, Ford a démontré que sa stratégie autour du bioéthanol était parfaitement adaptée au marché français avec plus de 30 000 immatriculations et presque 80% de nos ventes de véhicules particuliers. C'est une performance historique dans un marché en baisse et cela traduit concrètement qu'avoir la bonne offre au bon moment reste la clé du commerce automobile. Avec notre gamme désormais complète et électrifiée, nous sommes prêts pour 2023. » conclut **Fabrice Devanlay, Directeur des Relations Publiques Ford France.**

## En ce début d'année 2023, alors que l'inflation généralisée touche aussi le Superéthanol-E85, les automobilistes peuvent toujours réaliser des économies importantes : 675 euros par an en moyenne pour 20 000 km parcourus.

A l'instar de l'ensemble des secteurs, **la filière du bioéthanol a subi l'augmentation des coûts agricoles et des prix de l'énergie, en particulier du gaz.** Cette inflation généralisée **s'est répercutée dans les contrats d'approvisionnement à prix fixe** conclus entre les fournisseurs d'éthanol et les distributeurs de carburants pour toute l'année 2023.

**Au 20 janvier, le prix au litre observé à la pompe pour le Superéthanol E85 est de 1,11€ en moyenne. C'est 76 centimes de moins par litre que le SP95-E10 vendu 1,87€ en moyenne. <sup>2</sup>**

En dépit de cette augmentation qui touche tous les carburants, **les automobilistes peuvent toujours réaliser des économies annuelles de l'ordre de 440€ pour 13 000 km/an et de 675€ pour 20 000 km/an<sup>3</sup>.**

<sup>2</sup> source : tableau hebdomadaire DGEC sur prix-carburants.gouv.fr pour le 20-01-2023

<sup>3</sup> Pour un consommation de 7 litres /100 km avec le SP95-E10 et une surconsommation de 25% vs SP95-E10.

## L'E85, allié du quotidien des Français, aujourd'hui comme demain...

### ... avec le soutien des collectivités locales

Partout en France, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à se mobiliser pour aider les Français à faire équiper leur véhicule de boîtiers de conversion E85 homologués. Deux régions (**Ile-de-France, PACA-SUD**), des départements (**Oise, Seine Maritime**), des communes et communautés de communes (**Montereau, Dammarie-les-Lys, La Tour du Pin, Libourne, Nice Métropole, etc.**) déploient des aides pour financer une partie de l'installation du boîtier.

La région Ile-de-France annonçait en novembre dernier prolonger en 2023 son aide à la conversion E85 de 500€. La région **Hauts-de-France** étudie la relance son aide au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de cette année, ce qui pourrait réactiver les aides associées des départements de la **Somme** et de l'**Aisne**. **Ces dispositifs, qui peuvent représenter la moitié du budget d'installation d'un boîtier, permettent souvent aux automobilistes d'amortir leur investissement en moins d'un an.**

### ... pour accéder aux ZFE-m, en appliquant une proposition parlementaire

La loi Climat et résilience instaure le principe de la mise en place obligatoire des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour lutter contre la pollution de l'air. Plusieurs grandes métropoles ont déjà instauré ces zones comme Paris, Lyon, Strasbourg, Toulouse.

Cette mesure cristallise les inquiétudes des automobilistes pour l'avenir de leur mobilité en ville, faute de moyens pour acquérir un nouveau véhicule.

La Collective du Bioéthanol soutient les conclusions de la « [Mission flash sur les mesures d'accompagnement de la création de zones à faibles émissions mobilité](#) », formulées par les députés **Bruno Millienne et Gérard Leseul** qui **préconisent que les voitures équipées de boîtiers E85 soient autorisées dans les ZFE-m**. Il est possible en effet de les identifier grâce à leur carte grise modifiée.

### ... pour rouler au-delà de 2035 en répondant aux enjeux de décarbonation

**Le nouveau Règlement européen sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules légers, adopté fin 2022**, maintient l'objectif de décarbonation totale des véhicules neufs vendus à partir de 2035. Mais il **envisage le recours aux carburants neutres en carbone au-delà de cette échéance** et **prévoit une clause de revoyure en 2026 pour prolonger l'autorisation des véhicules hybrides rechargeables.**

**Cet accord ouvre la voie à des voitures hybrides rechargeables flex-E85 qui consommeront du Superéthanol-E85, devenu 100% renouvelable en remplaçant sa part actuelle d'essence fossile par de l'essence synthétique (e-fuel de type essence),** par exemple. A l'horizon 2040, pour un véhicule du segment C (berline compacte) notamment, les émissions de gaz à effet de serre de cette technologie, mesurées en analyse de cycle de vie, sont aussi faibles que celles d'une voiture électrique, même avec un mix électrique français très décarboné.

**L'étude E4T 2040, commandée par l'ADEME à l'IFPEN et publiée récemment sur [le site de l'ADEME](#), montre en outre que les émissions de gaz à effet de serre totales d'un véhicule thermique du segment C, même sans hybridation, fonctionnant au Superéthanol-E85 sont comparables à celles des véhicules 100 % électriques de même catégorie<sup>4</sup>.**

---

<sup>4</sup> Etude E4T 2040 p 72 à p 74

## Contenus disponibles en téléchargement

- [Communiqué de presse en .pdf](#)
- [Dossier de presse 2023](#)
- [Fiche « Repères » sur les chiffres clés du Superéthanol-E85](#)

### À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>